

## Mesures de reprise de l'école à destination des parents

Conditions et règles d'accueil : à compter du 11/06/2020

### 1. Fréquentation :

#### 1.1 Obligation de l'instruction à distance ou en présentiel :

Chaque enfant doit faire le travail scolaire soit à l'école (s'il revient) soit à la maison.

Les classes réouvriront progressivement : à partir du 11 juin (grandes sections) ; à partir du 15 juin (les petites et moyennes sections) (2 jours par semaine : lundi/mardi ou jeudi/vendredi)

#### 1.2 Stabilité du choix des familles :

L'assiduité à l'école reste une obligation pour les familles qui ont choisi de remettre leur enfant. Ces dernières s'engagent à respecter leur choix initial (école jusqu'au 4 juillet).

### 2. Horaires de l'école :

Plusieurs horaires ont été définis pour respecter les normes sanitaires. Merci de les respecter.

Matin	<b>07h50 - 08h00 :</b>	<b>GS 8</b>	<b>GS 10</b>	<b>PS 3</b>	<b>PS MS 12</b>
	<b>08h00 - 08h10 :</b>	<b>GS 6</b>	<b>MS 9</b>	<b>MS 4</b>	<b>PS 2</b>
	<b>08h10 - 08h20 :</b>	<b>MS 7</b>	<b>GS 5</b>	<b>PS 1</b>	<b>GS 11</b>

Après-midi	<b>13h20 - 13h30 :</b>	Tous les enfants non demi-pensionnaires			
------------	------------------------	---	--	--	--

Soir	<b>15h30 - 15h40 :</b>	<b>GS 8</b>	<b>GS 10</b>	<b>PS 3</b>	<b>PS MS 12</b>
	<b>15h40 - 15h50 :</b>	<b>GS 6</b>	<b>MS 9</b>	<b>MS 4</b>	<b>PS 2</b>
	<b>15h50 - 16h00 :</b>	<b>MS 7</b>	<b>GS 5</b>	<b>PS 1</b>	<b>GS 11</b>

### 3. Vie scolaire - Règles spécifiques :

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents devront prendre la température de leur enfant chaque jour avant le départ pour l'école. En cas de symptôme(s) ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

#### 3.1 Les élèves qui reviennent à l'école devront respecter les mesures sanitaires suivantes :

- ⦿ Maintenir une distanciation physique de 1 mètre minimum en toutes circonstances.
- ⦿ Appliquer les gestes barrières.
- ⦿ Respecter les règles de déplacements.
- ⦿ Eviter les contacts non nécessaires avec les personnes et les objets de l'école.

### 3.2 En cas de suspicion, si un enfant venait à ressentir des symptômes pendant le temps scolaire :

- ⦿ L'enfant est conduit chez le directeur pour être isolé.
- ⦿ Mise en place d'un masque pédiatrique.
- ⦿ Prise de température.
- ⦿ Appel de la famille pour venir chercher l'enfant. La famille doit être joignable à tout moment et doit pouvoir se déplacer pour venir chercher l'enfant, quand cela est nécessaire.
- ⦿ Le retour à l'école de l'enfant concerné se fera uniquement sous avis médical

### 4. Absence d'un enseignant

Si l'enseignant de la classe est absent et pas remplacé, votre enfant ne pourra pas être accueilli dans l'école au sein d'une autre classe. Il devra rester à la maison.